

ABONNEMENT.

**Saumur :**  
 Un an . . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 16  
 Trois mois . . . . . 8  
**Poste :**  
 Un an . . . . . 35 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste,  
 et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . . . 20 c.  
 Réclames, — . . . . . 30  
 Faits divers, — . . . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
 A L'AGENCE HAVAS  
 8, place de la Bourse,

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

17 Mars 1883.

Chronique générale.

Le 18 mars 1871, la population parisienne s'arrêtait devant les affiches provoquant à l'insurrection et signées par des membres d'un comité central; ces noms étaient tous inconnus et la presse républicaine s'en moquait. C'est ce comité central qui a fait la Commune.

En mars 1883, les journaux républicains se moquent des inconnus qui provoquent les manifestations, au nom de la misère, et ces inconnus réussissent à rassembler des masses considérables, dispersées par la police et la cavalerie, mais qui se préparent à recommencer avec une plus menaçante organisation.

En 1871, les chefs de la Commune avaient la garde nationale armée.

En 1883, les promoteurs de la nouvelle Commune vont agir avec la dynamite, le pétrole et d'autres engins meurtriers qui seront lancés sur la troupe et la police.

Ne vous fiez pas au ton rassuré des journaux républicains.

Un haut fonctionnaire disait il y a peu de jours : « Nous avons dispersés les rassemblements, mais l'esprit révolutionnaire a de nouveau envahi la population parisienne, comme en 1830, 1848, 1870. »

Ce qui se passe dans les clubs nous montre le radicalisme attaquant la majorité républicaine, et le radicalisme lui-même débordé par les anarchistes qui veulent détruire la République bourgeoise.

Il y a une organisation secrète qui échappe même à l'influence des chefs connus du radicalisme et de l'intransigeance.

Un haut fonctionnaire républicain disait également à un de nos amis :

« Nous savons que si une nouvelle Commune réussit à s'établir, nous serons les premières victimes, comme l'ont été, en

1871, Clément Thomas et Chaudey; mais nous prenons nos mesures et nos malles sont prêtes. »

On a remarqué, mercredi, dans les couloirs du Palais Bourbon, l'entretien fort prolongé qui a eu lieu entre M. Andrieux et le préfet de police.

Les malins disaient que M. Camescasse demandait à son prédécesseur des conseils pour la répression du mouvement anarchiste.

Un certain nombre d'étrangers quittent Paris. (Correspondance Saint-Chéron.)

On s'entretenait hier soir, dans les couloirs, des événements de Londres signalés par l'Agence Havas, et dont nous parlons plus loin.

Beaucoup de députés craignent que ces faits n'aient leur contre-coup à Paris dimanche.

Dans cette prévision, le ministre de l'intérieur a dû avoir hier soir et ce matin, à l'issue du conseil, des conférences avec le préfet de police.

Ajoutons que des mesures extraordinaires de précaution ont déjà été prises dans plusieurs ministères et à l'Elysée.

A ce propos, on nous affirme, dit l'Union, que des amis ont déjà préparé au Président de la République deux retraites cachées, l'une dans Paris, l'autre aux environs.

Le gouvernement a été prévenu, dit le Constitutionnel, que les manifestants voulaient détruire plusieurs édifices et établissements scolaires religieux de Paris.

L'église du Sacré-Cœur et deux collèges sont l'objet de la surveillance de la police.

Encore des menées catholiques et royalistes sans doute?

On a affiché avant-hier, dans la soirée, à profusion, sur les murs du faubourg Saint-Antoine et des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements, l'avis suivant :

— Il est débarqué, cependant, dit-elle enfin tout bas; il est débarqué. Il n'y a plus que les Anglais à bord. Où donc peut-il être?

— Lætzia! dit la mère, qui craignait pour sa fille quelque affection cérébrale, Lætzia, mon enfant, au nom du ciel, chasse ces idées. Ton grand-père...

— Je le vois! je le vois! s'écria tout à coup la jeune fille en frappant dans ses mains avec une joie enfantine, oui, je le vois! Là-bas, sur la route de Nice, une grande berline de voyage attelée de quatre chevaux. Je les distingue à peine au milieu de la poussière. Oh! comme ils vont vite!

— Lætzia! répétait la mère désolée.

— Je vous dis, je vous dis que je le vois! Écoutez! chut! écoutez! N'entendez-vous pas de ce côté?...

En effet, en ce moment un galop de chevaux et le bruit mat des roues d'une grosse voiture résonnaient sur la route ferrée. Chacun prêta l'oreille. D'instant en instant, le bruit devenait plus distinct. Enfin, une voiture s'arrêtait brusquement, la porte de la pauvre maison s'ouvrait tout à coup, et Carlo-Felice Anafesto apparaissait sur le seuil.

— Hein! que vous disais-je! s'écria Lætzia.

— Mon cher père, est-ce vous? dit Ettore en se jetant au cou du vieillard.

— Oui, c'est moi, dit Carlo-Felice en se dégageant pour s'approcher du lit de Lætzia, c'est moi

Commission d'aide aux socialistes révolutionnaires.

Grand meeting public le vendredi 16 mars, à huit heures et demie, salle Rivoli.

Ordre du jour : Les affamés devant les boulangers. — Les manifestations de l'esplanade des Invalides. — Les arrestations. — Verdict de Lyon.

Les citoyennes sont admises.

M. Grévy n'est pas seul à avoir peur des manifestations des communards. M. Camescasse, préfet de police, en a plus peur, si c'est possible, que le Président de la République.

Jusqu'à présent, les diverses portes d'entrée de la Préfecture, parvis Notre-Dame, avenue de Constantine, quai du Marché-Neuf et boulevard du Palais, n'étaient gardées que par un gardien de la paix sous les armes. Depuis hier, une nouvelle guérite a été placée, avenue de Constantine, à une porte qui reste toujours fermée, pour abriter une nouvelle sentinelle.

L'Événement donne d'intéressants détails sur le mode de répression que doit employer le gouvernement contre la manifestation de demain 18 mars :

« Lorsque les manifestants et les badauds se font réunis, dimanche prochain, sur la place du Champ-de-Mars, sommation leur sera faite de déguerpir par quatre roulements de tambour.

« Tous ceux qui n'auront pas obéi à cet ordre seront, sans autre motif, arrêtés sur-le-champ.

« Si un individu était trouvé porteur, au moment de son arrestation, d'une arme à feu, le groupe au milieu duquel il aurait été saisi serait considéré comme armé, et tous ceux qui en feraient partie arrêtés et renvoyés devant les assises. »

Les partis révolutionnaires se préparent à fêter dignement l'anniversaire du 18 mars. Le plus important des banquets est celui

qui est organisé à la salle Lamiral, boulevard Ménilmontant.

Le prix est de 3 fr. 50, café non compris, et les enfants payent place entière.

Le lac Saint-Fargeau a été choisi par le comité révolutionnaire central. La carte se paye 3 fr.; 4 fr. 50 seulement pour les enfants.

A une heure et demie, aura lieu, salle Rivoli, 104, un grand meeting public, organisé par le comité national du parti ouvrier socialiste révolutionnaire français.

Ordre du jour : Le 18 mars 1871, ses causes et ses conséquences.

Orateurs inscrits : Citoyen Joffrin, ouvrier mécanicien, conseiller municipal; citoyenne Louise Michel, citoyen Jean Allemane, citoyenne Léonie Rouzade, citoyens Labusquière, Prudent Dervillers, etc.

Prix d'entrée : 50 centimes.

On dansera, on mangera, on pérorera et peut-être bien on fusillera un peu en l'honneur du joyeux anniversaire. La petite fête sera complète.

Il y aura demain soir à Paris 22 banquets ou punchs.

On a affiché dans quelques quartiers de Paris des placards manuscrits ainsi conçus :

Officiers et soldats,  
 L'Avenir s'émeut.  
 Bientôt descendront de ses hauteurs près de cent mille hommes et à leur tête les jeunes de la fière noblesse de France.

Le drapeau blanc et le drapeau rouge, aux fleurs d'or, s'uniront pour chasser des assemblées ce troupeau de bavards qui s'engraissent aux dépens des classes productrices, et du palais ces Juifs, soi-disant magistrats, qui prostituent la saine justice.

Si un traître au pays vous dit : « Tirez sur le peuple ! » ne le faites pas, vous feriez couler le plus pur sang de France.

Restez spectateurs et dites :  
 Vive la patrie qui passe ! Courte sera la besogne, camarades et soldats. Nous nous unirons ensuite dans un fraternel accord pour le bien et le salut de la France.

L'Union ajoute :  
 « Nous ne nous abaisserons pas à désa-

32 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LA FILLE DU DOCTEUR

PAR ÉDOUARD DIDIER.

Émore continuait à regarder Lætzia; mais il ne s'effrayait plus, tant la voix de la jeune fille était calme et caressante comme autrefois.

— Maintenant, continua Lætzia en prenant une pose qu'elle affectionnait quand elle était enfant, je suis bien fatiguée. Je vais dormir encore. Bonsoir, cher père. Oh! comme j'ai sommeil... A demain!

Et, sa voix s'éteignant peu à peu, Lætzia re tomba dans son doux et paisible sommeil. Toute la nuit se passa sans qu'elle fit un mouvement. Enfin, elle s'éveilla aux premières lueurs de l'aube, et quand son regard eut fait le tour de la chambre, son premier mot fut pour demander à son père :

— Il n'est pas arrivé?

— Qui cela?

— Grand-père.

— Non, mon enfant, répondit Ettore, il n'est pas venu, il ne viendra pas. A quoi bon te préparer des déceptions?

Lætzia demeura un instant sans rien dire. Mais elle ne paraissait ni émue, ni fâchée.

qui viens au secours de cette chère enfant.

Lætzia lui tendait les bras. Le vieillard l'em brassa.

— Eh bien, lui dit-il, comment vas-tu maintenant?

— Oh! mieux, grand-père, beaucoup mieux.

— Tu ne veux plus mourir?

— Oh! non.

— Tu craignais donc bien la misère?

— Non pas la misère, grand-père, mais la honte.

— Bien, tu as l'âme d'une Vénitienne. Que n'estu un homme! Tu aurais porté dignement le nom d'Anafesto après nous.

— Moi, je suis un homme, dit l'un des bambins en s'accrochant aux jambes du vieillard.

— Si tu ne l'es pas encore, tu es du bois dont on les fait, dit le vieillard en embrassant le jeune drôle.

Et, s'adressant de nouveau à Lætzia dont il tenait toujours la main dans les siennes :

— Ne crains rien, ma fille, lui dit-il, tu ne connaîtras plus désormais ni la honte ni la misère.

Se tournant ensuite vers deux grands laquais qui se tenaient debout derrière lui, Carlo-Felice Anafesto leur dit :

— Allez chercher ce que vous trouverez dans la

berline.

Les deux hommes sortirent et rentrèrent un instant après chargés de la précieuse cassette.

— Qu'est-ce donc là? demanda Lætzia émerveillée à la vue de ce meuble ouvragé comme un bijou.

— Tu verras bientôt, répondit le vieillard.

Il prit alors la petite clef d'or suspendue à son cou et ouvrit la cassette. Les pierreries et les diamants qui étincelèrent tout à coup en jetant leurs mille feux dans cette mesure délabrée causèrent un éblouissement à Lætzia.

— Oh! que c'est beau! dit-elle.

Carlo-Felice leva le premier compartiment et montra les sacs empilés dans le fond de la cassette.

— Qu'est-ce encore? demanda Lætzia.

— De l'or.

— Il y en a beaucoup?

— Trois millions.

— Trois millions?

— Oui.

— La rançon d'un roi! dit Ettore.

— J'espérais que ce serait la rançon d'une reine, dit le vieillard en soupirant, la rançon de la reine de l'Adriatique.

Ettore voulut l'interrompre, mais le vieillard lui imposa silence :

— Mon fils, lui dit-il, désormais cette fortune appartient à vous et aux vôtres. Je vous l'ai dit, je la destinai à un autre usage.

— Mon père, dit Ettore, n'êtes-vous pas le maf-tre?

vouer de pareilles manœuvres ; personne ne croira que des royalistes ont pu avoir la pensée d'associer la monarchie qui sauvera la France en lui rendant l'ordre, la justice et la prospérité par le travail, à la Commune qui a failli la perdre au lendemain de nos désastres. Les royalistes ont le patriotisme et légitime souci des souffrances des ouvriers ; on les trouvera toujours au premier rang pour défendre leurs intérêts et soulager leurs misères ; on ne les rencontrera jamais parmi ceux qui conduisent les foules au pillage. »

Les journaux officieux ont démenti le bruit de la démission de M. Grévy, bruit colporté par la presse française comme par les feuilles étrangères.

Voici l'origine de ce bruit : M. Grévy s'était résigné de fort mauvaise grâce à la combinaison ministérielle présidée par M. Ferry. Les élyséens n'avaient machiné la chute de M. Duclerc — profitant de sa maladie — que pour préparer la rentrée de M. de Freycinet. La manifestation du 9 mars mit le comble à l'irritation du Président de la République et produisit chez lui un grand découragement.

Le 10, il recevait dans la matinée les journalistes de la région du Jura et les retenait à déjeuner. Malgré ses efforts pour paraître gai, il ne parvint pas à dissimuler son inquiétude devant ses invités. Il leur avoua qu'il était profondément affecté par les événements de la veille.

Des indiscretions furent commises sur cette conversation, les commentaires allèrent leur train, et les fabricants de nouvelles annoncèrent une démission que M. Grévy ne donnera jamais, car son gendre s'y opposerait catégoriquement. Et, depuis que M. Grévy est grand-père, M. Wilson a sur lui une influence absolue.

C'est aujourd'hui, dit-on, que doit avoir lieu le baptême de la fille de M. Wilson.

Il paraît que M. Grévy, voulant imiter les coutumes des princes régnants, a décidé que quatre témoins, hauts-dignitaires de l'Etat, assisteraient au baptême de sa petite-fille.

Un groupe de députés de l'extrême-gauche a eu une conférence avec M. Waldeck-Rousseau relativement à l'amnistie des condamnés de Montceau-les-Mines. Le ministre de l'intérieur a pris vis-à-vis de ces députés une attitude très-cassante, en leur disant qu'on ne pouvait plus mal choisir le moment pour user et abuser des mesures de clémence.

#### FLÉTRIS PAR LEURS AMIS.

La campagne révisionniste, à la tête de laquelle marchent MM. Clémenceau et Camille Pelletan, met le cabinet et ses amis « dans tous leurs états. » Les députés de la majorité ministérielle se sont montrés exaspérés du langage tenu mardi au meeting révisionniste du Tivoli-Vauxhall par

— Non, dit le vieillard, je ne le suis plus. Que les destinées s'accomplissent ! et puisque je n'ai pu relever Venise, vous, du moins, Ettore, relevez notre maison.

En disant ces derniers mots, le vieillard avait refermé la cassette dont il remettait la clef à son fils.

— O grand-père, grand-père, dit à son tour Lælia, emmenez-moi d'ici, j'étouffe dans cette maison où nous avons tant souffert.

— J'y ai pensé, mon enfant, répondit le vieillard, aussi mon premier soin, en arrivant à Nice, a été de t'y faire louer une habitation digne du grand nom que tu portes. Tout doit être prêt pour t'y recevoir.

— Oh ! partons, partons alors !

Toute la famille d'Ettore Anasto, sans exception le bambino qui prétendait être un homme, fut bientôt empliée dans la vaste berline de voyage, et les chevaux reprirent au galop la route de Nice.

Deux heures plus tard, la voiture s'arrêtait en face de l'une de ces riches villas qui bordent la promenade des Anglais et que des industriels tiennent toujours prêtes à recevoir les riches étrangers qui viennent demander à la ville cosmopolite de les réchauffer aux rayons de son soleil.

Des fournisseurs de toute sorte garnissaient les antichambres : ni les modistes ni les couturières n'avaient été oubliées. Lælia ne voulut pas perdre

ceux de leurs collègues de l'extrême gauche qui les ont qualifiés de « renégats », de « souteneurs politiques », et les ont déclarés indignes de leur mandat.

Des appréciations très-vives ont été formulées mercredi à ce sujet dans les couloirs de la Chambre.

Voici, au surplus, l'ordre du jour en forme de « résolution » voté par cette réunion :

« Attendu que, sur 345 députés républicains qui ont promis la révision de la Constitution et en ont voté le principe une première fois, un certain nombre viennent de se déjuger, soit par leur vote, soit par leur abstention.

« Les électeurs réunis à Tivoli-Vauxhall déclarent ces députés indignes de la confiance du suffrage universel, votent la révision intégrale de la Constitution par une Assemblée spéciale, et chargent leurs députés, restés fidèles à leur mandat, de provoquer, par toute la France, une agitation dans le sens révisionniste. »

MM. Benoist, Bury et Maillé (Alexis) feront bien de prendre leur part de cette flétrissure énergique de leur palinodie.

Un décret vient de remplacer le général Gresley dans le commandement du 5<sup>e</sup> corps d'armée. Pour motiver cette décision du général Thibaudin, il est dit dans le texte de ce décret que le général Gresley est « arrivé au terme de son commandement ».

Nous croyons savoir que la raison de ce remplacement est toute politique. Le général Thibaudin a voulu punir dans le général Gresley, ancien chef d'état-major de M. le duc d'Aumale, le sénateur qui a voté contre les lois d'expulsion. Ce n'est pas le seul acte de vengeance que médite, dit-on, le ministre de la guerre. (Le Français.)

#### LE GÉNÉRAL VESCO.

On annonce la mort, à Paris, en son domicile, rue de Béthune, 14, du plus ancien général de brigade du monde et l'un des plus vieux officiers français, le général de gendarmerie Nicolas-Martin Vesco.

M. Vesco, né en mars 1789, à Metz, entra à l'Ecole militaire de Fontainebleau sous le premier Empire, en 1806, était le dernier survivant de la promotion sortie en avril 1807, par ordre de Napoléon I<sup>er</sup>, pour aller rejoindre la grande armée en Pologne.

Il fit les campagnes de Friedland en 1807, de Wagram en 1809, de Leipzig en 1813, de France en 1814, fut nommé chevalier de la Légion d'Honneur le 9 août 1812, pour action d'éclat pendant la campagne de Russie, n'ayant encore que 23 ans et le grade de capitaine.

Chef de bataillon en décembre 1813 et non employé avec Waterloo, il fut rappelé au service en 1830.

Il passa alors lieutenant-colonel le 17 août dans un corps de nouvelle formation, la garde municipale de Paris. Colonel deux ans plus tard, le 17 août 1832, il commanda successivement la 48<sup>e</sup> légion de

un instant et eut bientôt échangé ses pauvres vêtements contre la robe, non pas la plus riche, mais la plus coquette et la plus gracieuse parmi toutes celles qu'on lui présentait. Quand elle fut parée à son gré, elle n'eût que le temps de jeter un regard complaisant sur une grande glace placée en face d'elle et qui reflétait sa gracieuse image : ses forces la trahirent, elle tomba épuisée dans les bras de sa mère.

— Oh ! ce n'est rien, dit-elle en s'asseyant sur un lit de repos où on l'avait conduite, un instant de faiblesse seulement.

Le vieil Anasto s'approcha d'elle :

— Et maintenant, j'espère que tu ne désires plus rien ? lui demanda-t-il.

— Si fait, grand-père.

— Quoi donc ?

Lælia se pencha à l'oreille du vieillard et dit à demi-voix :

— Allez à Antibes chercher le docteur Marius.

(A suivre.) ÉDOUARD DIDIER.

M. Prud'homme, riche et ventru, tenant son rejeton par la main, l i montre un individu de tenue modeste qui fait l'aumône à un pauvre.

— Regarde, lui dit-il, comme c'est beau la charité.

Et il passe, l'front radieux... sans rien donner.

gendarmerie à Grenoble, de 1832 à 1834 ; la 20<sup>e</sup> à Dijon, en 1840 ; la 22<sup>e</sup> à Nancy, en 1843. Promu maréchal de camp le 20 avril 1845, il eut le commandement des subdivisions de l'Aude à Carcassonne, de la Côte-d'Or à Dijon.

Après la Révolution de Février 1848, le général Vesco joignit à son commandement les fonctions d'inspecteur général de gendarmerie, qu'il remplit jusqu'à sa mise à la retraite, en 1850.

Il était commandeur dès 1843. Il est mort au moment où il allait atteindre l'âge de 94 ans. Il était au service depuis 77 ans et comptait près de quarante années de grade d'officier général. Il était de beaucoup le doyen de tous nos généraux de brigade.

Karl Marx, le célèbre socialiste allemand, fondateur de l'*Internationale*, vient de mourir à Argenteuil, où il habitait depuis plusieurs années.

Trois cent vingt condamnés aux travaux forcés viennent d'être embarqués à bord du *Navarin*, qui est mouillé en rade de l'île d'Aix, pour être transportés en Nouvelle-Calédonie.

Parmi ces condamnés se trouve Marin Fenayrou, un des acteurs du crime du Pecq.

#### NOUVELLE RÉVOLTE AU LYCÉE LOUIS-LE-GRAND

La paix n'est pas encore rétablie au lycée Louis-le-Grand. Les élèves de la deuxième cour ont suivi l'exemple de leurs amis et se sont révoltés mercredi dans la journée.

Depuis la révolte de la première cour, la seconde cour était en émoi et l'on avait dû renvoyer un élève accusé d'avoir voulu lancer les élèves de la seconde cour au secours de leurs amis.

Mercredi, pendant la récréation de midi, les élèves ont commencé à crier : A bas Gidel ! Immédiatement le censeur, assisté de quelques maîtres répétiteurs et de plusieurs gardiens de la paix, s'est présenté dans la cour et est parvenu à rétablir l'ordre.

M. Gidel, prévenu, a immédiatement prononcé le renvoi de vingt-deux élèves.

Six gardiens de la paix sont restés mercredi en permanence dans la deuxième cour, pour empêcher les externes de communiquer avec les mutins.

Une centaine des élèves du lycée Louis-le-Grand, qui avaient été renvoyés, se sont réunis le lendemain matin, vers huit heures, dans un café de la rive gauche.

D'autres, par petits groupes, se promenaient sur le boulevard Saint-Michel : une cinquantaine, enfin, stationnaient place Gerson, en face de la porte d'entrée du lycée.

Deux gardiens de la paix gardaient cette porte pour les empêcher de pénétrer dans l'établissement.

Pendant la journée de mercredi, de nombreux parents et correspondants sont venus au lycée demander des explications au proviseur. Aucun d'eux n'a été reçu. M. Gidel avait fait consigner sa porte pour tout le monde.

Les parents des élèves expulsés n'ont pas tous été prévenus de l'expulsion, et plusieurs d'entre eux ne savent pas ce que, depuis deux jours, sont devenus leurs enfants.

Les élèves expulsés n'ont pas tous osé se présenter dans leur famille.

M. Gidel a assumé là une grave responsabilité. Mais il paraît que si les familles sont mécontentes et justement inquiètes, M. Ferry est enchanté d'avoir sous ses ordres un proviseur autoritaire. Il a félicité hautement M. Gidel de son attitude énergique.

Les classes des deuxième et troisième cours n'ont pas été interrompues.

On annonce que les parents seront rendus responsables des dégâts commis par les mutins pendant l'échauffourée de mardi.

L'affaire de Louis-le-Grand se complique. Plusieurs pères de famille ont écrit des lettres très-raides au ministre de l'instruction publique et menacent de s'adresser aux tribunaux pour prouver que la conduite du proviseur Gidel a été maladroite et coupable.

#### L'EXPLOSION DE LONDRES

Jeudi, à neuf heures du soir, une explosion formidable a éclaté à Londres, au ministère des finances, situé dans Downing

street, en face de l'hôtel de M. Gladstone.

L'explosion a eu lieu dans les bureaux du rez-de-chaussée. Ces bureaux étaient déserts ; il n'y a pas eu de victimes.

Une enquête a été immédiatement ouverte. Les dégâts sont considérables.

La dynamite qui a fait explosion avait été placée à l'extérieur du palais, sur un appui de fenêtre.

Une balustrade en pierre située sous les fenêtres du rez-de-chaussée a été détruite, et les fragments en ont été projetés à une assez grande distance.

Tous les carreaux des maisons avoisinantes ont été brisés ; plusieurs fenêtres ont été descellées.

A l'intérieur du bureau, une grande crevasse de plusieurs mètres s'est produite.

Les postes de police des différents ministères et du Parlement ont été doublés.

Cinquante gardes veillent aux abords du palais.

Presque à la même heure, une boîte renfermant des matières explosibles a éclaté dans les bureaux du *Times*.

Par suite de cette explosion, la police des Chambres a été doublée, des sentinelles spéciales ont été placées dans les résidences des ministres.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 16 mars.

Bourse ferme, malgré une légère tension du prix de l'argent pour la liquidation d'aujourd'hui.

Les 3 0/0 bénéficient des bruits qui circulent en ce moment au sujet de la conversion probable du 5 0/0 en 4 1/2 0/0, et sont mieux tenus que le 5 0/0.

Le 3 0/0, après détachement du coupon, est à 81.25 ; l'amortissable à 82.35 ; la 5 0/0 cote 115.40.

Le Foncier est ferme sans grands changements sur hier ; dernier cours 1.345.

Bonne tenue sur les valeurs du même groupe, et demandes toujours suivies sur les Obligations foncières 1883 qui trouvent preneurs avec 16 et 17 fr. de prime sur le taux d'émission.

Les titres des établissements de crédit sont assez fermes : le Mobilier à 385, la Générale à 572, le Lyonnais à 567.

Nous venons de lire dans le *Financier des Communes* une étude sur la Société Française Financière qui est des plus intéressantes, et qui fait ressortir ce fait curieux que les actionnaires ont touché comme dividende, pendant six mois, leur propre argent versé à titre de primes aux différentes augmentations de capital qui se sont succédées.

Les valeurs du Suez sont bien tenues : le Suez à 2.480 ; la Délégation à 1.265.

Les Chemins français sont sans changements : le Lyon à 1.580, le Nord à 1.865.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

##### LE DIMANCHE DES RAMEAUX.

Demain est le dimanche des Rameaux, une de ces solennités traditionnelles qui sont célébrées dans tout le monde chrétien. On sait que cette fête est instituée en l'honneur de l'entrée de Jésus-Christ dans Jérusalem, avant la Passion, lorsque les Juifs ornaient de branches de palmier sa marche triomphante et criaient : *Hosannah au Fils de David ! Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur !* Ce sont les croyants de Jérusalem qui vont au-devant de celui qui va mourir en croix.

En mémoire de ce jour et de ce triomphe, l'Eglise a institué la fête des Rameaux, que le peuple, dans son ingénieux sentiment poétique, a baptisée : *la Pâque fleurie*.

Quelques commentateurs ont cru voir dans la cérémonie des Rameaux une réminiscence du paganisme. Dans certaines fêtes païennes on portait, il est vrai, des rameaux en l'honneur des dieux. Il y avait en Grèce des espèces de lévites, nommés tellaphores (porte-rameaux), qui portaient des palmes de myrte et d'olivier dans quelques processions religieuses ou triomphales, mais il n'y avait pas de fête spéciale de ce genre. La solennité des Rameaux est d'origine catholique. C'est une commémoration des plus anciennes... Elle existait déjà au sixième siècle dans les Gaules et en Espagne.

Suivant Alcuin, ce jour-là, *Dominica Palmarum*, l'usage était dans quelques églises de placer l'Evangile sur une espèce de fauteuil qui était porté à la procession par deux diacres, afin de représenter ainsi le triomphe de Jésus-Christ.

Ce même dimanche a été appelé aussi le *Dimanche des catéchumènes*, parce que tous les catéchumènes venaient ensemble demander à l'évêque la grâce du baptême qui était administré le dimanche suivant.

On le nomme encore le *Dimanche d'indulgence*, parce que les empereurs et les patriarches avaient coutume d'accorder des grâces ce jour-là.

Les différents peuples ont dû modifier la cérémonie selon la nature de leur climat. Les palmiers ne croissent pas partout comme à Jérusalem. En Occident, les rameaux varient suivant les espèces d'arbres verts qui y abondent. Dans le nord et au centre de toute la France, c'est le buis qu'on y emploie. En Provence, on coupe l'olivier. Dans le département du Var, c'est le myrte qu'on choisit. Dans le Jura, on va chercher les branches de hêtre. En Hollande, on apporte du houx, et en Angleterre du saule. C'est la Pâque fleurie, et chaque peuple fleurit la Pâque suivant ses productions.

Dans sa Chronique parisienne, l'Union de Paris parle en ces termes de la fête des Rameaux à Jérusalem :

« Voici la Pâque fleurie, le dimanche des Palmes. C'est une fête partout chère à la piété, gracieuse à la ville et gracieuse à la campagne. Mais s'il est un lieu où elle emprunte un plus attachant caractère, où elle émeut davantage et réveille de plus saisissants souvenirs, c'est assurément celui vers lequel s'acheminent en ce moment les pèlerins de notre France, c'est le premier théâtre du triomphe que nous célébrons depuis dix-huit siècles, la ville muette qui s'est endormie là-bas, à l'ombre de ses impérissables gloires : Jérusalem.

« L'Orient, fidèle à lui-même, a conservé ses coutumes, ses types et ses usages ; sous son ciel immuable, le passé se perpétue, non pas seulement par l'histoire écrite ou par les traditions orales ; il revit dans le présent : les tableaux d'aujourd'hui répètent ceux d'autrefois. Quand, sous la coupole du Saint-Sépulcre, s'avance, en chantant avec l'accent guttural de l'Asie, la foule bigarrée des catholiques indigènes, ces femmes enveloppées dans des voiles qui n'ont point varié depuis Moïse, ces petits enfants tout semblables à ceux que Jésus a caressés, ces fils de Sem au teint basané, aux costumes antiques, saluant ensemble le même triomphateur qu'ont acclamé leurs pères il y a dix-huit cents ans, agitant entre leurs mains les hautes palmes descendues des mêmes arbres ou des mêmes lieux qui fournirent celles du premier triomphe, le pèlerin d'Europe se croit transporté aux jours d'autrefois. Ce sont les mêmes tapis, le même cortège, les mêmes ramures et le même *Hosannah* !... »

*Le vent du jour des Rameaux.* — Les Berrichons croient que « le vent reste quarante jours (dans la direction) où il se trouve placé le dimanche après la Passion ».

Dans presque toute la France, du côté du Centre, de l'Ouest et du Sud-Ouest, c'est au vent du dimanche des Rameaux qu'on attribue une influence prédominante qui va bien au-delà des quarante jours susdits :

*Le vent qui souffle le jour des Rameaux est le vent dominant de l'année.*

Légère variante sur les côtes du Morbihan :

*Vents du nord aux Rameaux dure les trois quarts de l'année.*

Dans la Haute-Loire :

*Vent qui souffle au jour des Rameaux Ne changera pas de côté.*

On dit aussi dans le même pays, comme du côté de Valence et de Saint-Etienne :

*Le vent qui mène la bannière Mène la moissonnière.*

Dans la Lozère, le vent des Rameaux est celui qui se montre le plus pendant l'année :

*L'aouro qués por rampan seniado Dure lou ma penden l'anniado.*

Dans l'Aube, on s'en tient à trois mois :

*Le vent reste trois mois du côté où il se trouve le jour des Rameaux.*

Dans la Côte-d'Or, à une quarantaine de jours :

*Le vent qui souffle le jour des Rameaux à midi souffle presque constamment pendant six semaines.*

De même dans la Seine-Inférieure :

*Le vent du jour du Buis Donne quarante jours comme lui.*

Dans la Marne, si, au jour des Rameaux, le vent souffle du levant, on dit qu'il vient des quatre boisceaux. Nous faisons appel aux érudits champenois pour commenter ces derniers mots.

Si par malheur la pluie s'en mêle, il est à redouter qu'elle ne fasse comme le vent. Du moins, c'est ce qu'on craint dans le pays de

Cahors. (Quand il pleut le jour des Rameaux, il pleut à la fenaison et à la moisson.) Et dans l'Angoumois :

*Quand il pleut pour les Rameaux, Il pleut sur les bargeaux*

Dans le Maine, on ne s'est préoccupé du vent des Rameaux qu'au point de vue de la cuisine. Les ménagères pensent que, « si, pendant l'office du jour des Rameaux, le vent est bas, c'est signe que le beurre ne sera pas cher ; s'il est haut, c'est que le prix en sera élevé. »

Outre les trois élèves de la Retraite de Saumur, quatre autres élèves de la même congrégation ont obtenu, à la même session, le brevet primaire :

M<sup>lles</sup> Marie-Thérèse Durand, de la Retraite de Redon, reçue à Rennes ; Jeanne Gardais, Eugénie Métivier et Lucie Bretau-dièrre, reçues à Angers, du pensionnat de l'Oratoire.

De plus, M<sup>lles</sup> Marie-Thérèse de Rorthais, de Vannes, Marie Bernard, de Chaudron, et Léonie Guilleux, du Lion-d'Angers, toutes trois élèves du pensionnat de la Retraite d'Angers, ont obtenu le brevet supérieur avec succès.

#### MUSIQUE DE L'ÉCOLE MUTUELLE.

Demain dimanche, jour des Rameaux, à l'occasion de la fête des Récollets, la musique de l'École mutuelle exécutera, à 4 heures du soir, dans le Jardin des Plantes, les morceaux suivants :

1. Les Bréhemoniens, pas redoublé... FAVRE.
2. La Rose, mazurka..... FAVRE.
3. Les Paysans, chœur à 4 voix..... SAINTIS.
4. Ernestine, schottisch..... MARIE.
5. Tambours et Clairons, pas redoublé... MARIE.

Vivv. — Mardi dernier, un incendie s'est déclaré dans une grange appartenant à M. Alphonse Hallouin, propriétaire au Pont-Grisson, commune de Vivv. Des journalistes avaient été occupés depuis le matin à broyer du chanvre dans cette grange, et pour finir leur travail ils avaient été obligés de le prolonger jusqu'à huit heures et demie du soir.

M. Hallouin les fit cesser pour aller se coucher dans une chambre attenante à la grange. A peine endormi, il fut réveillé par sa femme de journée et plusieurs voisins qui criaient : *Au feu !* Il sortit en toute hâte, alla délivrer des bestiaux dans l'écurie contiguë, et, aidé de plusieurs voisins, organisa les secours.

Les habitants de Vivv arrivèrent bientôt, et le feu fut combattu vigoureusement. On put préserver les bâtiments d'habitation ; mais la grange et tout ce qu'elle contenait fut la proie des flammes.

A 11 heures, le feu était complètement éteint.

La perte, couverte par une assurance à la Mutuelle du Mans, s'élève à 2,800 fr.

Le feu n'a pu être allumé que par des étincelles qui seront tombées sur la poussière de chanvre.

#### CHEMINS DE FER DE LA VENDÉE.

Pour répondre au désir de plusieurs de nos lecteurs, nous croyons utile de rappeler ici le taux d'admission au passif de la faillite des divers titres de la Compagnie des Chemins de fer de la Vendée, ainsi que les sommes payées jusqu'à ce jour, à titre de dividende.

Toutes les obligations ont été admises au passif, outre le principal, pour 40 fr. 48 d'intérêts, concernant la période précédant la faillite. Par suite, le taux d'admission des obligations est ainsi fixé, suivant leurs numéros :

De 1 à 28,575 à.....	316 fr. 44
De 28,576 à 80,647 à...	272 13
Et de 85,648 à 88,575 à...	272 13
De 80,648 à 85,647 à...	252 70
Et de 88,576 à 149,575 à...	252 70
Et de 149,576 à 187,575 à...	255 13

Les répartitions se sont élevées : la première, faite en novembre 1878, à 60 0/0 ; la seconde, en septembre 1870, à 40 0/0 ; la troisième, à 5 0/0, en février 1881 ; et enfin la quatrième, à 5 0/0, en août 1882, ce qui donne, en totalité, 80 0/0 du prix d'admission ci-dessus.

Il est facile, pour nos lecteurs, d'établir le chiffre à recevoir par chaque répartition. Les 80 0/0 déjà payés donnent pour chaque catégorie d'obligations, respectivement, savoir : 253 fr. 15 ; 247 fr. 70 ; 202 fr. 46 ; et 204 fr. 16.

Nous ne pouvons indiquer le solde qui

sera encore payé et dont la répartition est retardée par les procès pendants entre la faillite et divers intéressés.

#### On lit dans l'Indépendant de Tours :

« Nos confrères des départements signalent, comme nous l'avons fait nous-même, de nouvelles suspensions de travaux sur les lignes de chemins de fer récemment entreprises.

« Par exemple, les adjudicataires du chemin de fer d'Aurillac à Saint-Denis-les-Martel viennent de recevoir l'avis que, durant la campagne de 1883, ils ne sauraient faire exécuter pour plus de 300,000 fr. de travaux.

« Or, qu'est-ce que cette somme auprès des millions que devra coûter une ligne aussi importante pour la région du centre et pour les nombreuses populations à desservir ?

« En revanche, la petite ligne de Dôle à Poligny, qui compte seulement 38 kilomètres et n'offre qu'un intérêt absolument local, voit ses travaux poussés avec une activité extraordinaire par les ingénieurs de l'Etat.

« Pourquoi ?

« Parce que la ligne en question passe par Mont-sous-Vaudrey, et qu'à ce titre elle favorise d'une façon toute particulière les intérêts de M. Grévy.

« Voilà comment l'on applique le principe de l'égalité, en République ! »

Sous le titre : « UN MOUCHARD EN POLICE CORRECTIONNELLE, nous lisons dans l'Espérance, de Nantes :

« Il y a six semaines, la grande conspiration royaliste avait jeté l'épouvante au milieu des illustres personnages qui nous gouvernent ; afin d'être fidèlement renseigné sur les préparatifs qui se faisaient dans l'Ouest, pour faire le dénombrement exact des hommes et des chevaux, prêts à partir au premier signal, qu'arbitrait chaque manoir vendéen, le préfet de police, M. Camescasse, nous dépêcha les plus fins de ses limiers.

« De ce nombre était Charles Stoetz, un Alsacien, âgé de 57 ans, qui s'intitule représentant de commerce, et n'est qu'un espion. Il fut un temps où cet honnête personnage affichait pour la cause royaliste un zèle ardent ; alors il mendiait la protection de M. Keller, du clergé et des Jésuites. Maintenant Stoetz espionne basement les Jésuites, le clergé et les royalistes ; ses rapports au préfet de police représentent les Vendéens comme une population terrorisée par le clergé et la noblesse. M. Camescasse était bien renseigné !

« Le jour du Mardi-Gras, l'agent du préfet de police, de retour de son expédition de Vendée, se trouvait à Nantes. Dans l'après-midi, il passait dans la rue Lafayette, lorsqu'il trouva un porte-monnaie contenant 200 fr. qu'un voyageur de commerce venait de perdre. Ramasser cet objet, s'assurer de son contenu et le glisser dans sa poche fut pour l'espion l'affaire d'un instant. Malheureusement pour lui, son manège avait été vu par plusieurs personnes, et Stoetz, le délégué de M. Camescasse, le personnage chargé d'éclairer nos hommes d'Etat sur les menées légitimistes, comparaisait jeudi, sous l'inculpation de vol, devant le tribunal correctionnel de Nantes.

« Les 900 fr. qui lui ont été remis ne lui suffisaient pas, il a voulu y joindre les 200 francs de M. Ollivier.

« Le lendemain, abandonnant ses bagages et oubliant de payer ses dépenses, Stoetz quittait furtivement l'hôtel de Genève où il était descendu : « Je filais quelque un sur la route de Châteaubriant », dit-il pour expliquer ce brusque départ. Il est probable qu'il est parti pour éviter de se rencontrer avec M. Ollivier qui logeait au même hôtel.

« Ce mouchard, qui est en même temps un voleur, a été condamné à 6 mois de prison.

« Il faut plaindre les gouvernements qui sont obligés de se servir de pareils hommes. »

Plusieurs communes du département de la Sarthe viennent de faire déposer à la Chambre des députés la pétition suivante. Si partout pareille initiative se manifestait, nos gouvernants se verraient forcés de retirer cette loi sortie, un jour de malheur, de têtes plus ou moins bien équilibrées :

« Les enfants ont besoin de recevoir de l'instruction : les pères et mères de famille

comme nous le savent mieux que personne.

« Mais ce n'est pas une raison pour dépenser inutilement des millions, pour nous priver de notre liberté et pour tout changer dans les écoles, comme on le fait aujourd'hui.

« On veut que tous nos enfants, de six à treize ans, fréquentent l'école tous les jours avec la plus grande régularité. S'ils manquent quatre fois la classe dans le mois, on nous dérange pour nous faire donner des explications à la mairie, et on nous menace de l'amende et de la prison. Cependant nous ne sommes pas tous des rentiers : à certains moments de l'année, nous avons absolument besoin de nous faire aider par nos enfants dans nos travaux. Plusieurs d'entre nous sont pauvres ; la famille ne vivrait pas, si les enfants ne gagnaient pas un peu d'argent comme pâleurs ou employés à d'autres petits métiers.

« On veut nous priver du travail de nos enfants et on ne parle pas de nous le payer : la République veut-elle donc apporter la gêne ou la misère dans les familles ?

« Enfin ne pouvons-nous plus être libres d'élever nos enfants comme il nous convient ? De quel droit veut-on nous obliger à rendre compte à des étrangers de tous les motifs qui peuvent nous décider à garder plusieurs jours ou plusieurs semaines nos enfants à la maison ?

« Ce n'est pas tout ; on ne veut plus que le catéchisme et l'histoire sainte soient enseignés à l'école, comme autrefois. Pourquoi ce changement ? N'est-il pas nécessaire que nos enfants apprennent leur religion aussi bien que le reste ? Les dépenses de l'instruction primaire vont toujours en augmentant ; sans parler des dettes qu'on force les communes à faire pour construire de nouvelles écoles, souvent inutiles, nous payons tous les ans plus de quatre-vingts millions pour les traitements des instituteurs et les autres dépenses d'entretien. Ne doit-on pas, en retour, enseigner à nos enfants tout ce qu'ils ont besoin de savoir pour être de bons Français et de bons chrétiens ?

« On les garde à l'école six heures par jour ; ne peut-on plus, pendant ce temps, trouver le moyen de leur faire réciter le catéchisme, comme jadis ?

« Tous ces changements, toutes ces dépenses se font au nom d'une loi que vous avez votée le 28 mars 1882. Nous ne vous en avons assurément pas donné le mandat. Si vous voulez tenir compte des vœux les plus pressants de notre pays, vous vous hâterez de retirer cette loi. Nous vous le demandons avec instance par la présente pétition. »

#### THÉÂTRES.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS. — Un des journaux les plus sympathiques aux artistes, mais qui ne leur donne des éloges qu'à bon droit, *Angers-Revue*, parle en ces termes de la représentation du *Trouvère* chez nos voisins :

« Nous avons assisté, samedi dernier, à une des meilleures représentations qui aient JAMAIS été données sur notre scène. Le *Trouvère* a été remarquablement interprété. M<sup>me</sup> Sbolgi, qui avait laissé un si bon souvenir parmi nous, a reconquis de suite les faveurs du public dans le rôle d'Azucena, et la grande voix de M. Robert a soulevé dans la salle un VÉRITABLE ENTHOUSIASME. Que dire de M<sup>lle</sup> Saveste qui ne soit une redite ? Chaque rôle nouveau est, pour la cantatrice, l'occasion d'un nouveau triomphe. MM. Gheleyens et Choppin n'avaient jamais été mieux disposés ; jusqu'à M<sup>lle</sup> Bonnaud qui, dans un rôle effacé, a su se faire apprécier. N'oublions pas le ballet admirablement dansé par les sœurs Reuters, et les chœurs dont, cette fois, les attaques ont retrouvé la franchise des premiers jours. »

Le même journal dit que mardi, à la dernière représentation de *Boccace*, pour les adieux de M<sup>me</sup> Danglade et Canterelle, « les deux charmantes artistes ont été littéralement ensevelies sous les fleurs. »

Ce soir samedi, seconde représentation du PROPHÈTE, avec le concours de M. Ch. Robert, M<sup>me</sup> Sbolgi et M<sup>lle</sup> Saveste.

Le chef-d'œuvre de Meyerbeer sera en outre donné demain dimanche et jeudi prochain.

THÉÂTRE-CIRQUE. — Demain dimanche, KLÉBER, grand drame national nouveau en 7 actes et 8 tableaux.

#### ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

Dimanche 18 mars 1883, à 4 h. 1/2 très-précise, DERNIER GRAND CONCERT EXTRAORDINAIRE. — M<sup>lle</sup> Jeane HURX, de la Société des

Concerts du Conservatoire, des Concerts Padeloup, Colonne et Lamoureux; MM. GHELENS, ISAAC, les CHŒURS de la Société Sainte-Cécile.

PREMIÈRE PARTIE.

1° La Fête des Bois (ballet pantomime) extraits (L. Husson). A Largo. B Danse générale. C Final. (1<sup>re</sup> audition). — 2° Seguedille de Carmen (G. Bizet). Chanté par M<sup>lle</sup> Jeanne Huré. (1<sup>re</sup> audition).

DEUXIÈME PARTIE.

La DAMNATION DE FAUST, légende dramatique, de Hector Berlioz (sélection). M<sup>lle</sup> Jeanne Huré (Marguerite). M. Gheleyas (Méphistophélès). M. Isaac (Brander). Les chœurs de la Société Sainte-Cécile.

Première partie. — I. La Taverne d'Auerbach à Leipzig. — Chœur de buveurs. — Chanson de Brander. — Fugue sur le thème de la chanson de Brander. — Chanson de Méphistophélès. — II. Ballet des Sylphes. — III. Chœur de soldats et d'étudiants.

Deuxième partie. — I. La chambre de Marguerite. — Des tambours et des trompettes sonnent au loin la retraite. — II. Marguerite seule. — Récit. — Chanson du roi de Thulé. — III. Une place devant la maison de Marguerite. — Évocation. — Menuet des Follets. — Sérénade de Méphistophélès. — IV. La chambre de Marguerite. — Air de

Marguerite. — Chœur de soldats et d'étudiants dans le lointain.

MARCHE HONŒROISE. — Une plaine de Hongrie. — Les troupes passent.

**Théâtre de Saumur.**

LES ARTISTES RÉUNIS  
M. Gustave LELONG, directeur-gérant.

LUNDI 19 mars 1885,  
1<sup>re</sup> représentation de

**LE GRAND CASIMIR**

Opérette bouffe en 3 actes, de MM. J. Prével et Saint-Albin, musique de Ch. Lecocq.

1<sup>er</sup> acte: LE CIRQUE DE L'AVENIR. — 2<sup>e</sup> acte: UN MARIAGE CORSE. — 3<sup>e</sup> acte: BIGAME! — RÉPARATION.

Au 2<sup>e</sup> acte: ENTRÉE du CIRQUE DE L'AVENIR dans la ville de Bastia.

Distribution: Casimir, M. Lamy. — Sothermann, M. Labranche. — Le grand duc, M. Isaac. — Gobson, M. Mary. — Galetti, M. Allain. — Picasso, M. Leprin. — 2<sup>e</sup> régisseur, M. Godivier. — Joseph, M. Asmière. — Un clown, M. Guilbert. — Antonio, M. Grosœur. — Peluquero, M. Baudin. — Angelina, M<sup>me</sup> Marie Soll. — Ninetta, M<sup>me</sup> Bonnaud. — Pétronilla, M<sup>lle</sup> L. Monard. — Colomba, M<sup>me</sup> Forest. — Lydia, M<sup>me</sup> Grosœur. — Séraphina, M<sup>me</sup> Suette. — Une bonne, M<sup>me</sup>

Lamy. — Cambarelli, M. Monard. — Conquero, M. Clément. — Le percepteur, M. Lombard. — Un garde champêtre, M. Gary. — Clowas, écuycers, écuycères, habitants de Bastia.

**VILLE DE SAUMUR**

Salle du Théâtre.

**GRAND BAL**

TRAVESTI

Organisé par les membres de la Cavalcade  
SAMEDI 31 MARS 1885.

Prix d'entrée par Cavalier travesti: 5 fr.  
Point de vue: Prix des places ordinaires du Théâtre.

L'orchestre sera dirigé par M. MEYER.

Le Buffet sera tenu par M. PALLU.

Ouverture du BAL: 10 heures.

NOTA. — On peut dès aujourd'hui se procurer des cartes d'entrée chez M. COURANT, rue de la Comédie.

**BOURSE DE PARIS**  
DU 16 MARS 1885.

Rente 3 0/0	81 10
Rente 3 0/0 amortissable	82 10
Rente 4 1/2	110 50
Rente 5 0/0	115 30
Obligations du Trésor (anciennes)	508
Obligations du Trésor (nouvelles)	505

**MONITEUR de la RENTE**

11, Place de la Bourse, Paris  
Nous conseillons à tout détenteur de valeurs mobilières et d'obligations de s'abonner à ce journal financier sérieux et impartial, format des journaux politiques. Cours de la Bourse et tous les tirages. Tar. 50 c. au Timbre.  
**50** PAR AN  
Pour 50 Nos

DANS TOUS LES BUREAUX DE TABAC  
**PAPIER AMBRÉ**  
Plus d'adhérence aux lèvres ni de rupture, plus de nicotine ni d'acreté dans la bouche.  
NOUVELLE MARQUE, 10 CENTIMES LE CAHIER.  
Manufacture, 51, rue de Dankerque, Paris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant

Etudes de M<sup>e</sup> FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, Grand'Rue, n° 8, de M<sup>e</sup> CHARLES-THÉOPHILE BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière, n° 12, et de M<sup>e</sup> ARISTIDE TAHET, notaire à Vihiers.

**VENTE**

AUX ENCHÈRES

Après conversion de saisie immobilière.

Il sera procédé, le DIMANCHE huit avril mil huit cent quatre-vingt-trois, à deux heures de l'après-midi,

En la salle de la mairie de la commune de Somloire, et par le ministère de M<sup>e</sup> ARISTIDE TAHET, notaire à Vihiers, commis à cet effet;

En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-quatre février mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré, prononçant la conversion en vente aux enchères de la saisie immobilière pratiquée à la requête du sieur Paul Cesbron, cultivateur, demeurant à la Petite-Guitoloire, commune de la Salle-de-Vihiers, sur:

1° le sieur Henri Loitière, menuisier, demeurant à Somloire; 2° et le sieur Elie Loitière, tailleur d'habits, demeurant ci-devant à Somloire, et actuellement sans domicile ni résidence connus, par procès-verbal de Delmas, huissier à Vihiers, en date du vingt-neuf janvier mil huit cent quatre-vingt-trois, visé, enregistré, dénoncé et transcrit au bureau des hypothèques de Saumur, le huit février mil huit cent quatre-vingt-trois, volume 33, numéro 14;

Sur la poursuite dudit sieur Paul Cesbron, qui a pour avoué constitué M<sup>e</sup> Félix Coquebert de Neuville, avoué près le tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant, Grand'Rue, n° 8, en l'étude duquel il fait élection de domicile;

En présence de M<sup>e</sup> Charles-Théophile Beurepaire, avoué près ledit tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12, et avoué constitué desdits sieurs Henri et Elie Loitière, ayant signé en leur nom la requête de conversion;

Et aux clauses et conditions contenues au cahier des charges déposé en l'étude dudit M<sup>e</sup> Tahet, notaire à Vihiers;

A l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION.

Commune de Somloire.

1<sup>er</sup> Lot.

1<sup>er</sup>. Un corps de bâtiment comprenant: 1° une maison d'habitation, construite en pierre et couverte en tuiles, élevée sur terre-plein avec rez-de-chaussée, premier étage et grenier au-dessus, composée de trois pièces au rez-de-chaussée et de deux pièces au premier étage; elle est éclairée sur la route de Somloire à Yzernay par deux portes vitrées et deux croisées au rez-de-chaussée et par quatre croisées au premier étage;

2° Une autre maison d'habitation attenante à celle sus-désignée, également construite en pierre et couverte en tuiles, élevée sur terre-plein, composée d'une pièce au rez-de-chaussée avec grenier au-dessus, éclairée sur la même route de Somloire à Yzernay, par une porte pleine et une croisée, petite chambre derrière cette maison et [en bas-côté, avec grenier au-dessus];

3° Cour derrière la première maison, dans laquelle existe un petit hangar;

Le tout en un seul tenant, d'une contenance d'environ un are et joignant: au nord la route de Somloire à Yzernay, au midi Moreau, au levant un passage et au couchant Goujon; compris au plan cadastral sous les n° 3 et 3 P de la section E.

2<sup>es</sup>. Un petit morceau de terre en jardin, sis au même lieu de Somloire, dans lequel existent des lieux d'aisances, ledit jardin contenant environ un are vingt centiares, tenant au midi à M<sup>me</sup> veuve Onillon, au nord à Moreau, au levant à Bordreau et au couchant à Plessis; compris au plan cadastral sous le n° 4 P de la section E.

2<sup>e</sup> Lot.

Un morceau de terre en jardin, sis même lieu de Somloire, contenant environ un are cinquante-sept centiares, tenant: au levant à la route de Somloire aux Aubiers, au couchant à Goujon, au midi aux héritiers Boisdron et au nord à Papin; compris au plan cadastral sous le n° 33 P de la section E.

Lesdits immeubles sont exploités par le sieur Henri Loitière, et sont situés au bourg de la commune de Somloire, canton de Vihiers, arrondissement de Saumur.

MISES A PRIX.

Les enchères seront ouvertes sur les mises à prix suivantes, savoir:

Le premier lot sur la mise à prix de quatre mille francs, ci. 4.000

Et le deuxième lot sur la mise à prix de quarante francs, ci. 40

Au total la somme de quatre mille quarante francs ci. 4.040

M<sup>e</sup> COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué poursuivant la vente; M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué des sieurs Henri et Elie Loitière; et M<sup>e</sup> TAHET, notaire chargé de ladite vente et dépositaire du cahier des charges, donneront tous les renseignements nécessaires.

Fait et rédigé par M<sup>e</sup> FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué poursuivant, soussigné, à Saumur, le quinze mars mil huit cent quatre-vingt-trois.

F. COQUEBERT DE NEUVILLE.

Enregistré à Saumur, le seize mars mil huit cent quatre-vingt-trois, folio 157, recto, case 4. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.  
(186) Signé: L. PALUSTRE.

Une Maison de commerce demande un jeune homme de 14 à 17 ans. Bons renseignements.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

**DIVERSES PARCELLES DE TERRE & VIGNE**

Situées communes de Chacé, St-Cyr-en-Bourg, Souzay et Varrains, appartenant à M. Louis DÉZÉ-CHEVALLIER, propriétaire à Chacé, et à M<sup>me</sup> SALMON-DÉZÉ.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. Pierre CATAULT dit REMY, expert à Saint-Cyr-en-Bourg, ou à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire. (160)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

**DIVERSES PARCELLES DE TERRE ET VIGNE**

Situées dans les communes de Brézé, St-Cyr-en-Bourg et Chacé,

Appartenant à M. Bellamy-Louët.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. Pierre CATAULT dit REMY, expert, demeurant à Saint-Cyr-en-Bourg, ou à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE UN JARDIN**

Avec Pavillon et Cave,

Situé à Saumur, rue de la Gueule-du-Loup.

S'adresser à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A LOUER UNE MAISON BOURGEOISE**

Sise à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

S'adresser, pour traiter, au notaire.

**A VENDRE UN TERRAIN**

PROPRE A LA CONSTRUCTION

Situé à Saumur, rue Fardeau.

S'adresser à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire.

M<sup>e</sup> LE RAY, avoué à Saumur, demande de suite un petit clerc, sachant bien écrire.

Etude de M<sup>e</sup> DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Lévées.

**ADJUDICATION DE 692 PIEDS DE PEUPLIERS**

Le LUNDI de Pâques, 26 mars 1885, à midi, en l'une des salles de la Mairie des Rosiers, M<sup>e</sup> DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Lévées, procédera à la vente par adjudication de 692 pieds de peupliers, complantés sur les chemins de ladite commune des Rosiers, et divisés en 12 lots.

Pour plus de détails, voir les placards apposés, et le journal l'Echo Saumurois du 4 mars courant.

Etude de M<sup>e</sup> BOURDAIS, notaire à Gennes.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

**CHATEAU et PARC DE MILLY**

Commune de Gennes.

Cette propriété comprend:

CHATEAU avec grands salons, salle de billard, salle à manger, cuisine et offices, nombreuses chambres à coucher; chapelle; grandes servitudes; cour et jardin avec serre; un beau parc planté de chênes avec deux étangs.

Le tout entouré de murs formant un ensemble de 90 hectares.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M<sup>e</sup> BOURDAIS, notaire à Gennes, sans un permis duquel on ne pourra visiter. (64)

Manufacture de Pianos et Orgues  
12 Médailles d'honneur.

**LÉPICIER**

RUE DE LA PRÉFECTURE, 26, ANGERS.

M. GAND, l'un des accordeurs de la maison, est en ce moment à Saumur.

Adresser les demandes au bureau du journal.

**PORCELAINE, CRISTAUX, BOUTEILLES.**

MAGASIN A CÉDER immédiatement Angers, pour cause de maladie très-grave.

Conditions exceptionnelles  
S'adresser à M. GUIRAL, expert-comptable, rue Lenepveu, 13, Angers. (161)

**MAIRIE DE ROU-MARSON.**

Le Maire de la commune de Rou-Marson prévient le public qu'il sera procédé, le 15 avril 1885, à 2 heures du soir, à la Mairie, à l'affermement du droit de chasse sur les Biens communaux. (187)

**Agence des Ventes ET LOCATIONS**

**L. RENARD**

Ancien notaire, rue de Bordeaux, 56, Saumur.

MM. les propriétaires qui ont des maisons ou autres immeubles à louer sont priés de s'adresser à l'Agence des Ventes et Locations. M. Renard, sans aucuns frais pour eux, et tout en prenant leurs intérêts, facilitera aisément leurs locations.

L'Agence des Ventes et Locations s'occupe aussi des Recouvrements de toutes nature, et des fonds à placer. La plus grande discrétion est assurée également aux emprunteurs.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1885.

**MAISON avec JARDIN**

Rue de la Petite-Douve, n° 49.

S'adresser à M. NANGREUX, quai de Limoges, 66. (720)

**A VENDRE**

**BON ET FORT CAMION**

S'adresser au bureau du journal.

**PLACIER**

Une Maison de Mercerie de gros demande UN PLACIER.  
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un garçon de Magasin de 18 à 25 ans.  
S'adresser au bureau du journal.

M<sup>me</sup> LORRAIN, marchande de Modes, rue Saint-Jean, demande une bonne apprêteuse pour les Modes.

M. DUPONT, Grande-Rue, 59, se charge de soigner les chevaux à domicile.

UN JARDINIER, muni de bons certificats, demande une place dans une maison bourgeoise.  
S'adresser au bureau du journal.

Saumur, imprimerie P. GODET.